

DGAS_DA25_384

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté du 10 avril 2006 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles R.314-10, R. 314-13, R. 314-19, R. 314-20, R.314-48, R. 314-82 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan 16 décembre 2024 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des services et établissements pour personnes handicapées pour 2025 en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 16 décembre 2024 fixant les crédits budgétaires 2025 des interventions départementales en faveur des personnes handicapées ;
- Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2025-2029 entre l'association Les Hardys Béhélec, l'Agence Régionale de Santé et le Département du Morbihan ;
- Vu la demande exprimée par l'association Les Hardys Béhélec le 30 juillet 2025 ;

ARRÊTE**ARTICLE 1**

L'arrêté 2 de l'arrêté du 18 mars 2025 est modifié comme suit :

La dotation « prix de journées globalisées » de l'année 2025 de l'établissement Les Hardys Béhélec, est fixée en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisés à 1 928 649 € et se répartit comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560017568	77779993300059	Foyer Marie Balavenne – Saint Vincent sur Oust	Hébergement complet internat	478 728 €
			Accueil de jour	47 581 €
560017618	77779993300042	Foyer Marie Balavenne - Questembert	Hébergement complet internat	707 125 €
			Accueil temporaire avec hébergement	41 595 €
			Accueil de jour	79 302 €
560019028	77779993300026	SAVS Les Hardys Behelec	SAVS-Prestation en milieu ordinaire	329 107 €
			SAVS accueil temporaire - Prestation en milieu ordinaire	5 062 €
			UATP	70 322 €
			Accompagnement de journée PH vieillissantes	25 672 €

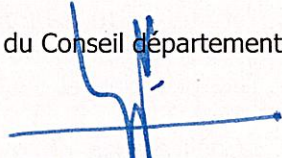
Publié en ligne le 20/10/2025

560031403	77779993300026	SAVS En Arbenn	SAVS-Prestation en milieu ordinaire	144 155 €
-----------	----------------	----------------	--	-----------

Les autres articles de l'arrêté 18 mars 2025 du demeurent inchangés

VANNES, le 10 octobre 2025

Le Président du Conseil départemental


David LAPPARTIENT